

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Paul, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (pouvoir à Monique BLONDEL), Jean-Louis BREGAINT (pouvoir à Michel LE BRAS), Sylvette CHADELAUD (pouvoir à Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR (pouvoir à Pierre LANGLADE), Franck LETOUX, Alexandre MAZIN (pouvoir à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD (pouvoir à Roger CLEDAT), Michel PARVY (pouvoir à Estelle DELMOND).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015-130 : PETR DE PAYS – AVENANT N°01 DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

CONSIDERANT l'avenant n°01 aux statuts du PETR de Pays

Monsieur le Président expose que le PETR demande l'approbation de l'avenant n°1 aux statuts du PETR de Pays portant sur les modifications suivantes :

Article 6 : Missions déléguées au PETR par ses membres

6-7 : Créer et gérer l'office de tourisme du Pays Monts et Barrages en charge du « développement et de la promotion de l'activité touristique ».

A l'exclusion des activités suivantes :

- La gestion d'équipements collectifs touristiques, de loisirs et sportifs
- L'organisation de fêtes et de manifestations culturelles d'intérêt local,
- La location, la construction ou l'acquisition des bureaux d'accueil.

Article 12 : Le conseil de développement territorial

Le règlement intérieur du conseil de développement joint en annexe complète cet article.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve les modifications proposées par le Comité Syndical de l'avenant n°01 aux statuts du PETR de pays

COMPLETE LA DELIBERATION 2014-141

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 décembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 21.12.15

Publié ou notifié

Le : 28.12.15

Le Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PETR DE PAYS - AVENANT N.01 DES STATUTS

Date de transmission de l'acte : 21/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2015

Numéro de l'acte : 2015-130 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20151217-2015-130-DE

Date de décision : 17/12/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes